



Solidaires Unitaires Démocratiques
BRANCHE CNRS-INSERM-INRIA

Union
syndicale
Solidaires

REUNION « pré-CTP » du 22 mai 2006 Préparation du Comité Technique Paritaire des 1^{er} et 2 juin.

Le CTP, présidé par le DG, est l'instance consultative « suprême » du CNRS, devant laquelle doivent être présentés pour avis tous les projets de textes d'organisation (au sens large) touchant le CNRS.

Toutes les organisations syndicales (OS) représentatives du CNRS ne font pas partie du CTP : seuls 10 sièges sont attribués, en fonction des résultats obtenus aux élections des CAP (Commissions Administratives Paritaires). De ces sièges en CTP dépendent aussi la présence des OS en CHS national.

Néanmoins, afin de ne pas se priver de tous les avis, tous les syndicats sont invités aux réunions de préparation (pré-CTP), moins formelles, présidées en général par le Secrétaire Général, qui est très « technique », et consiste en un échange rapide sur l'ordre du jour du CTP, afin que la Direction « prenne la température », et que les OS demandent des précisions et proposent des « questions diverses », auxquelles l'administration doit répondre d'ici le CTP.

Il ne faut pas confondre le CTP, qui porte sur des projets de texte, des réunions régulières DG-OS, qui sont plus à bâtons rompus. C'est pourquoi au pré-CTP, nous en pouvons pratiquement pas poser de questions générales ; ceci dit, quand l'actualité « brûle », le simple fait que DG et OS soient réunies suffit souvent à ouvrir un débat...

Au menu de la réunion de préparation du CTP du 22 mai :

Pour le CTP du 1er juin :

- validation des compte rendus des CTP des 11/7 et 26/9/05 ;
- consultation sur le nouveau dispositif d'interclassement des promos par BAP pour 2006 (cf. doc) ;
- consultation sur les nouvelles modalités d'attribution de l'ISFIC (cf. doc) ;
- présentation du bilan 2005 des accidents de service ;
- présentation du bilan 2005 de prévention et de sécurité ;
- présentation du programme de prévention et de sécurité pour 2006 ;

Pour le CTP du 2 juin (en présence de C. Bréchnignac, Présidente du Centre) (cf. doc) :

- consultation sur le projet de Décret modifiant le D.82-993 du 24/11/93 portant sur l'organisation et le fonctionnement du CNRS ;
- consultation sur la nouvelle organisation administrative et scientifique de l'Etablissement ;
- consultation sur le principe de versement d'une prime aux chercheurs assurant de l'enseignement au niveau 2nd cycle des universités.

et bien entendu...Questions diverses...Pour SUD-RE, nous avons noté (en vrac) :


- taux atteint par le CNRS en matière de recrutement de personnels handicapés (objectif : 6%) ;
- précarité : commencer le chantier d'urgence, sans oublier les doctorants (surtout en SHS) ;
- ACMO : problème du versement de la nouvelle prime ;
- publication des taux des primes (PPRS semestrielle) sur le web (*non traité*) ;
- publication des compte rendus des CTP et autres instances plus rapidement, à l'état de projet ;
- budget social : possibilité de l'utiliser pour abonder des plans de déplacement d'entreprise ;
- pentecôte (journée de solidarité) ;
- suivi de la réunion DG-OS du 24 avril : rapport de l'application de la PFI (demandes individuelles déposées) (*non traité*).

Exceptionnellement, ce pré-CTP a commencé par un grand déballage à bâton rompus des revendications des OS, le nouveau Secrétaire Général (SG : Alain Resplandy-Bernard) ayant eu l'imprudence de faire un tour de table. Le Sgen-CFDT s'est distingué en lui promettant par avance son soutien à chaque fois que la mesure lui paraîtrait sensée.

Syndicat SUD Recherche EPST

Secrétariat : M-B. Albert - Cemagref - Parc de Tourvoie, BP 44 - 92163 Antony Cedex

 contactCnrs@sud-recherche.org  www.sud-recherche.org

 04 99 61 99 02 - fax 99 (Simon SZMIDT) ou 04 72 44 84 29 - fax 80 04 (Alain CASTERA)

Chacun en a profité pour redire ses revendications (cf. comptes rendus des dernières réunions DG-OS)
SUD-RE a pu évoquer les questions diverses citées ci-dessus, et obtenu sur certaines les réponses immédiates suivantes :

- ACMO : après discussions avec le Contrôleur Financier du CNRS, qui n'accepte pas de rétroactivité pour les primes, la DRH a décidé de verser cette prime en plusieurs fois jusqu'à fin 2007, au taux exceptionnel, jusqu'à rattraper le montant du rappel qui aurait dû être versé en une seule fois en avril 2006 (rétroactivité du dispositif au 1/1/05). D'autres OS ont protesté contre cette rétroactivité « courte ». Pour ceux qui touchaient la NBI, la continuité sera assurée à compter de mai 2006 (avec rappel pour avril).
- Handicap : le versement au « Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique » est obligatoire à compter de 2006 (décret paru le 4 mai), si les Etablissements n'atteignent pas le taux de 6% de recrutements. Toutefois, pour atteindre ce taux, plusieurs actions sont prises en compte, du type achats à des Centres d'Aide par le Travail (CAT), aménagements de postes et accessibilité des locaux, etc. A priori, le CNRS serait au-dessus de 3%, mais les règles (et l'Etablissement gérant ce fonds) n'étant pas encore définies, c'est à affiner. Le groupe de travail « handicap », issu du CHS du CNRS, est tenu au courant. **NB : si des adhérents sont intéressés à y participer, nous demanderons si c'est possible... Une réunion thématique sur le développement du recrutement de chercheurs handicapés devrait se tenir en juin.**
- Publication des cr des CTP plus rapidement : SUD-RE a essayé de pointer le ridicule de publier des cr 1 an après, et proposé de publier des simples « relevés de décisions », ou des documents intitulés « projets ». Il faut dire que les OS siégeant en CTP sont très à cheval sur l'approbation des cr des séances précédentes, demandant à ce que leurs moindres propos soient retranscrits exactement.
- Précarité : SUD-RE a rappelé la lettre intersyndicale envoyée au Ministre de la Recherche, F. Goulard, le 9 mai. Les autres OS n'ont pas beaucoup surenchéri, mais sont revenues sur le thème précarité individuellement à l'occasion de leur présentation. Une autre OS a demandé où on en était de l'application du Pacte junior au CNRS. La Direction nous a fait part du recensement de seulement 3 ou 4 personnes (proches de la retraite) relevant de la transformation de leur CDD de + de 6 ans en CDI.
- Pentecôte : les autres OS en ont parlé ; elles n'avaient pas toutes pris connaissance de la circulaire CNRS du 21/2/06 imposant ce jour comme non férié.
- Budget social : nous avons été soutenus par une autre OS pour revendiquer l'utilisation du budget social pour développer et prendre part aux plans de déplacement d'entreprises, permettant aux salariés de bénéficier d'incitations à prendre les transports en commun (à l'instar de l'indemnité de transport en Ile-de-France, qui rembourse 50% de la « carte orange »).

DRH : le SG nous annonce la nomination de Daniel Vidal-Madjar comme DRH (il assurait l'intérim d'Hervé Mathieu), sans attendre le résultat de la recherche d'un candidat solide, qu'il ne souhaite pas recruter à la va-vite. Muriel Sinanidès comme adjointe (surtout sur les questions pratiques, et de support et d'appui aux délégations) et un chargé de mission pour animer la filière RH. Dans l'immédiat, les priorités sont :

- chantier SIRH (nouveau système d'informations) ;
- suivi des cadres supérieurs ;
- travail sur emplois et compétences, en fonction du plan stratégique (GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et compétences) ;
- évaluation des activités et compétences des ITA ;
- évolution du Décret statutaire, rémunérations, espace européen de la recherche.

PREPARATION DU CTP

Plusieurs OS ont rappelé au nouveau SG qu'il était hors de question que le CTP délibère sur des notes de cadrage, ou d'orientation. Le CTP est là pour donner un avis sur des TEXTES finalisés, qui doivent pouvoir être votés ou amendés, et pour cela transmis suffisamment à l'avance aux OS.


- consultation sur le nouveau dispositif d'interclassement des promos par BAP pour 2006 (cf. doc) ;

Les OS ont protesté unanimement contre ce dispositif installé à la va-vite, contre le fait de reconnaître les directeurs d'unité (DU) comme experts métiers, et demandé à ce que soit réintroduit explicitement la possibilité de consulter les dossiers en région. Les OS divergeaient sur cette nouveauté (Sgen-CFDT pour), et le SNTRS-CGT a voulu promouvoir des « commissions d'interclassement paritaires régionales », pour plus de transparence (FO contre, car ça dénature les CAP nationales, qui résistent mieux aux pressions locales). SUD-RE a fait remarquer que peu de conseils de labo sont informés des promos, alors que cette note de cadrage semble considérer cela comme acquis. Une longue discussion s'est tenue sur la désignation

Syndicat SUD Recherche EPST

Secrétariat : M-B. Albert - Cemagref - Parc de Tourvoie, BP 44 - 92163 Antony Cedex

 contactCnrs@sud-recherche.org  www.sud-recherche.org

 04 99 61 99 02 - fax 99 (Simon SZMIDT) ou 04 72 44 84 29 - fax 80 04 (Alain CASTERA)

des 1ers et 2nds de labo, sans signification pour les gros labos. Le SG a rappelé que ce n'était qu'une étape vers une évolution du système, et qu'il fallait distinguer cela de la réflexion en cours sur l'évaluation. M. Sinanidès a insisté sur la raison d'être d'une évaluation hiérarchique, mais sur le fait qu'elle est incomplète (doit aussi prendre en compte le parcours métier, les compétences...). La CGT a rappelé qu'il ne fallait pas faire de l'évaluation un outil de gestion, et que ce point avait été un motif de rupture du dialogue avec la Direction en 1995 !

- consultation sur les nouvelles modalités d'attribution de l'Indemnité Spécifique pour Fonctions d'Intérêt Collectif (ISFIC) (cf. doc) ;

Un nouveau Décret, paru le 29/4, unifie les textes des différents EPST, double le taux maximum (de 5.500 € par an en 91, actuellement à 6.575, il passe ainsi à 12.000), ouvre une possibilité de majoration de 50% pour 10% des bénéficiaires, et ouvre cette attribution à 10% des effectifs de catégorie A (520 en 2005 pour 3 millions € l'enveloppe passerait à 2.000 personnes potentielles pour 5,8 M€ votés au budget 2006) ; le décret laisse au CA de chaque EPST la responsabilité de fixer le montant global des crédits affectés (dans le cadre du vote du budget) et la liste des fonctions y ouvrant droit (la liste proposée ne fait qu'étendre les actuels bénéficiaires : DU principalement, mais aussi leurs adjoints + délégués régionaux + directeurs scientifiques et leurs adjoints, et le « staff de direction »).

SUD-RE ne pourra que protester une nouvelle fois contre l'individualisation et le creusement des inégalités des salaires que cela représente. Le SG défend la mesure en expliquant que les principaux bénéficiaires sont les DU (430/520 en 2005).

- accidents de service et plan de prévention (2005/2006) : un épais document a été remis. Pas d'observations particulières.

- consultation sur l'organisation du CNRS (cf. doc)

Le projet de décret concerne surtout la gouvernance du CNRS, donnant des pouvoirs de nomination et d'organisation du CNRS, ainsi que des moyens à la Présidente. Le CSRT (Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie) avait déjà émis un avis sur la gouvernance des EPST en général (*d'où l'intérêt d'être dans un syndicat inter-EPST !*). A part ça, le nouveau DG veut remanier les Départements Scientifiques (surtout le « monstre » MIPPU). Concernant le développement de la politique industrielle du CNRS, une OS a qualifié de « mégalomane » le projet de coordination des pôles de compétitivité par le CNRS.

Entre temps, nous avons appris que les OS, pour protester contre le manque de préparation, et la mise en œuvre sans concertation du nouveau dispositif de promos par BAP, ont boycotté le CTP, obligeant ainsi la DG à reporter la séance d'une quinzaine, faute de quorum :

« Déclaration des organisations syndicales au CTP du 1er juin 2006

Les représentants du personnel au CTP du CNRS décident de ne pas siéger à cette réunion du comité technique paritaire pour les raisons suivantes :

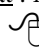

- Absence de consultation préalable sur la modification du décret organique du CNRS (il y a six ans, une consultation très large avait eu lieu)
- Le texte sur la campagne d'avancement des ITA 2006, que le CTP devait examiner et éventuellement amender, a déjà été transmis aux directeurs d'unité par les délégués régionaux
- Concernant l'indemnité spéciale pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC), le CTP est consulté alors que le décret est déjà paru au Journal Officiel
- Concernant le texte sur l'organisation du CNRS, les représentants du personnel ne peuvent le voter car il ne s'agit que de déclarations d'intention. Il ne donne aucune disposition précise et ignore la direction des ressources humaines (DRH)
- Certaines dispositions prises récemment par la direction l'ont été sans consultation préalable du CTP (par exemple, institution du canal unique pour la PPRS)


Les représentants du personnel demandent que le CTP exerce toutes ses prérogatives définies par le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, titre III, article 12. »

Patrick Cohen et Simon Szmidt.

Syndicat SUD Recherche EPST

Secrétariat : M-B. Albert - Cemagref - Parc de Tourvoie, BP 44 - 92163 Antony Cedex

 contactCnrs@sud-recherche.org  www.sud-recherche.org

 04 99 61 99 02 - fax 99 (Simon SZMIDT) ou 04 72 44 84 29 - fax 80 04 (Alain CASTERA)